



D.2024.10.16.5.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Octobre 2024

5- GESTION DU PATRIMOINE

5.6 – Convention de mandat n° CM 2022- 1079 à conclure avec Tisséo Voyageurs pour le réaménagement du PCC de Basso Cambo pour la ligne C de Métro - PCC3 – Approbation de l'avenant n° 1

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération D.2022.12.14.7.5 en date du 14 décembre 2022, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé son Président à signer la convention de mandat n° CM 2022- 1079 avec Tisséo Voyageurs pour le réaménagement du PCC de Basso Cambo pour la ligne C de Métro - PCC3.

Le bâtiment du garage-atelier de Basso Cambo (GAT) héberge actuellement le Poste de Commandes Centralisées (PCC) des 2 lignes de Métro A et B. Des études préalables mettant en avant des économies notables d'exploitation ont mené à la décision d'implanter sur ce site le PCC de la ligne C de Métro et donc de rassembler l'ensemble des PCC Métro.

Le bâtiment en question est de type R+1, de forme circulaire avec des dents creuses sur toute sa périphérie. Ce bâtiment de structure béton, possède en périphérie des murs de refends et des murs de type rideaux sur l'intérieur des dents creuses. Celles-ci constituent de petits patios.

L'opération a pour vocation d'adapter le bâti existant à l'accueil du PCC de la ligne C de Métro en réalisant une extension et des réaménagements de certains locaux, avec prise en compte des exigences de sûreté découlant notamment du Plan de Continuité de l'Activité de Tisséo Voyageurs en cours de mise au point.

L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 4 671 618,00 € HT. La fin des travaux est prévue pour juin 2026 (hors GPA qui sera d'un an) avec une possibilité de mise à disposition des installations à l'avancement des réceptions.

Par délibération 2024.10.16.5.5 en date du 16 octobre 2024, le Comité Syndical a approuvé l'APD de l'opération pour le réaménagement du PCC de Basso Cambo pour la ligne C de Métro - PCC3, portant le montant de l'enveloppe financière des travaux à 5 556 199 €HT au lieu de 3 400 000 €HT.

Le programme évolue suite au niveau de service attendu sur le PCC M3 et le datacenter associé. Les architectures Energie et CFA sont modifiées par rapport aux hypothèses du mandat (nouveaux besoins, nouvelles surfaces, froid et sûreté additionnels,...).

Ces évolutions se sont imposées au cours des études de maîtrise d'œuvre d'une part avec l'avancée des données d'entrées pour la construction de la ligne C et d'autre part avec les demandes des autorités sur les aspects sûreté :

- Architecture électrique courants forts et courants faibles mise en adéquation avec les besoins de la ligne C (poste énergie spécifique, onduleurs redimensionnés, groupe électrogène confirmé) et les exigences de sûreté revues à la hausse à la demande des autorités.
- Architecture CVC : nouveaux équipements de production et de distribution de froid issus des besoins exprimés pour la ligne C lors des études générant des besoins redondés.
- Augmentation de la taille et du nombre de locaux en conséquence avec 100m2 de plus que prévu par le mandat pour accueillir les TGBT critiques et non critiques, les locaux onduleurs (extension latérale du bâtiment pour satisfaire les besoins en surface nécessaires).
- Migration du B112 redimensionnée au regard de la complexité des travaux.

En conséquence, la fin des travaux est reportée au quatrième trimestre 2027 et l'enveloppe financière du mandat est portée à 6 874 914 € HT comme suit :

Prestations intellectuelles	MOE :	859 282 € HT
	Etudes complémentaires :	11 111 € HT
	Bureau de contrôle :	32 700 € HT
	CSSI :	10 850 € HT
	CSPS :	17 000 € HT
	Total Prestations intellectuelles HT :	920 093 € HT
Travaux	Base :	5 556 199 € HT
	Travaux complémentaires nouvelle rocade FO	Intégrés dans base
	Matériel Actif et suivi supervision migration B112	125 000 € HT
	Total travaux HT :	5 681 199 € HT
Total opération hors aléas :		6 601 292 € HT
Aléas :		273 622 € HT
Total opération avec aléas :		6 874 914 € HT

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de réaménagement du PCC de Basso Cambo pour la ligne C de Métro – PCC 3 à conclure avec Tisséo Voyageurs, et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages
exprimés [M. Jop n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération le réaménagement du PCC de Basso Cambo pour la ligne C de Métro.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'augmentation de l'enveloppe financière du mandat portée à 6 874 914 €HT et dit que ces dépenses sont inscrites au budget 2024 et suivants.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant n° 1 avec Tisséo Voyageurs.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES